

# Escargot géant d'Afrique

*Achatina fulica*



© Fabrice BRESCIA (IAC)

**Ordre** : Stylommatophora ;

**Famille** : Achatinidae ;

**Genre** : *Achatina*.

**Synonymes** : *Lissachatina fulica*

**Autres noms communs** : Achatine

**Origine** : Afrique

► Caractère invasif de l'espèce	Oui	Non	Précisions
Connue pour son caractère invasif en Océanie	X		Nouvelle-Zélande, Polynésie-Française, Samoa, Tuvalu, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie...
Connue pour son caractère invasif ailleurs dans le monde	X		Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Equateur, Guyane, Etats-Unis...
Impacte les espaces semi-naturels ou anthropisés	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ravageur des cultures ;</li> <li>- Nuisance aux personnes ;</li> <li>- Potentiellement porteur d'un ver parasite responsable de la méningite à éosinophiles.</li> </ul>
Impacte les espaces naturels	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédateur de plantes natives ;</li> <li>- Compétition avec les gastéropodes natifs.</li> </ul>
			<p><u>En Nouvelle-Calédonie :</u> Impacts sur les cultures et compétition avec les gastéropodes natifs (ex. bulimes).</p>

► Introduction en NC	Oui	Non	Précisions
Introduction volontaire	X		Introduit volontairement en 1972 pour des tentatives d'élevage ou dans un but « décoratif ».
Nombre d'individus introduits	Non documenté.		

► Règlementation NC	Oui	Non	Précisions
EEE en province des îles Loyautés (PIL) - <a href="#">Lien</a>		X	EEE animales non encore codifiées.
EEE en province Nord (PN) - <a href="#">Lien</a>	X		<p><b>Espèce exotique envahissante</b></p> <p>Sont interdits sur l'ensemble du territoire provincial (<i>sauf dérogation</i>) et passibles de sanctions : la culture, l'élevage ou la multiplication, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat et l'introduction dans le milieu naturel.</p>

► Règlementation NC (suite)	Oui	Non	Précisions
EEE en province Sud (PS) - <a href="#">Lien</a>	X		<b>Espèce exotique envahissante</b> Sont interdits sur l'ensemble du territoire provincial ( <i>sauf dérogation</i> ) et passibles de sanctions : l'introduction dans le milieu naturel, la production, la détention, le transport, l'utilisation, le colportage, la cession à titre gratuit ou onéreux, la mise en vente, la vente ou l'achat d'un spécimen vivant.
Interdite à l'importation – <a href="#">Lien</a>			Soumis à autorisation (permis).

EEE : Espèce Exotique Envahissante

► Statut / référence de l'espèce	Oui	Non	Précisions
Classée par l'UICN parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde - <a href="#">Lien</a>	X		
Listée dans la GISD - <a href="#">Lien</a>	X		
Listée dans CABI - <a href="#">Lien</a>	X		
Listée parmi les 105 principales EEE de NC impactant les espaces naturels - <a href="#">Lien</a>	X		
Listée parmi les 68 EEE établies prioritaires de la <b>stratégie EEE NC</b> - <a href="#">Lien</a>	X		<b>Priorité 3</b>
Listée parmi les espèces exotiques à risque, à surveiller et signaler - <a href="#">Lien</a>	X		à <b>TIGA</b>
Autre			

► Localisation en NC	Oui	Non	Précisions
Dans les espaces naturels	X		Répandu sur la Grande Terre, à Bélep, Ouvéa, Lifou, Maré et l'Île des Pins
Hors espaces naturels	X		
En captivité		X	Non documenté

► Moyens de lutte (et/ou prévention) conseillés	Oui	Non	Précisions
Lutte physique	X		Ramassage et destruction : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des gants, compte tenu du risque de transmission de méningite à éosinophiles par les achatines ;</li> <li>- Faciliter le ramassage en attirant les achatines avec des fruits, dans un trou de 50cm de profondeur ou sous un abri (planche ou tôle au sol) ;</li> <li>- Pour les détruire, les spécimens peuvent être écrasés, bouillis, saupoudrés de sel, enfermés et exposés au soleil ou noyés.</li> <li>- Les spécimens ébouillantés ou simplement écrasés peuvent servir pour nourrir cochons ou volailles, apportant ainsi une ration de protéine animale et les coquilles constituant un apport de calcium.</li> </ul>
Lutte biologique		X	Aucun prédateur efficace et spécifique connu. Plusieurs tentatives ont été menées dans le monde en introduisant des prédateurs comme l'Euglandine ou le Ver plat de Nouvelle-Guinée mais aucun n'a permis de résoudre le

			problème, au contraire, ils se sont attaqués aux gastéropodes natifs.
► Moyens de lutte (et/ou prévention) conseillés (suite)	Oui	Non	Précisions
Lutte chimique	X		Efficace autour des cultures mais traite toutes les espèces d'escargots et de limaces sans distinction, y compris natives s'il y en a dans la zone traitée. Le traitement doit se faire de manière raisonnée et préférentiellement les jours sans pluie afin d'éviter le lessivage des principes actifs. Il existe des granulés « anti-limaces et escargots » d'origine naturelle, biodégradables, ne laissant pas de résidu dans le sol et autorisés en agriculture biologique (ex. Ferramol, Sluxx).

► Sites de référence
UICN : Union International pour la Conservation de la Nature - <a href="#">Lien</a>
GISD : Global Invasive Species Database - <a href="#">Lien</a>
CABI : Centre for Agricultural Bioscience International - <a href="#">Lien</a>

► Bibliographie (autre que lien PIER, CABI et GISD)
BARRIOZ M. (2005) – L'Achatine d'Afrique en Nouvelle-Calédonie : une catastrophe agricole et écologique. Dossier : les espèces envahissantes. CIE, Antenne des île Loyauté. 12 p.
CORNUET et al. (1987) – Ecologie en Nouvelle-Calédonie. Centre Territorial de Recherche et de Documentation Pédagogiques. Nouméa.
CEN (2017) – Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Document cadre, 107 pp. - <a href="#">Lien</a>
CEN (2020) – Guide des espèces exotiques à risque, à surveiller et signaler – <a href="#">Lien</a>
EPELBOIN L. et al. (2016) – L'angiostrongylose humaine : une maladie tropicale négligée. Revus Francophone des Laboratoires. N°483, juin 2016. pp. 45-55
GRABER D. et al. – L'angiostrongylose chez le nourrisson à la Réunion et à Mayotte. A propos de trois méningites à éosinophiles dont une radiculomyéloencéphalite avec hydrocéphalie fatale. 2 p.
Lowe S., Browne M., Boudjelas S., Poorter M. (2007) - 100 espèces exotiques envahissantes parmi les plus néfastes au monde. Sélection de la Global Invasive Species Database. Invasive Species Specialist Group (ISSG), 12 pp. - <a href="#">Lien</a>
MESPOULHE P. (2004) – Les achatines. FUTURA Nature. 11 p. Source : <a href="http://www.futura-sciences.com/magazines/nature/infos/dossiers/d/zoologie-achatines-326/">http://www.futura-sciences.com/magazines/nature/infos/dossiers/d/zoologie-achatines-326/</a>
SANTINI C. (2017) – Giant African Snail, <i>Achatina fulica</i> . Project note. Communauté du Pacifique. RESCUE. Nouméa, juillet 2017. 10p.
TILLIER S. & C. CLARKE B. (1983) – Lutte biologique et destruction de patrimoine génétique : le cas des mollusques gastéropodes pulmonés dans les territoires français du Pacifique. Laboratoire de Biologie des invertébrés marins et de Malacologie. Paris, 8 p.
VAYSSIÈRE P. – Les Achatines en Extrême-orient. Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée, vol. 5, n°10, octobre 1958. pp.617-626

**Accès à l'ensemble des fiches et informations par espèce.**

